**Gestion des Déchets et facturation**

**Comment procéder si vous arrivez ou si vous quittez le territoire ?**

1. **Vous arrivez sur notre territoire :**

Remplissez et signez le formulaire d’inscription des particuliers (disponible à la com-com, sur le site internet et la page facebook)

Joignez un justificatif de la date d’arrivée dans votre logement (état des lieux d’entrée, attestation achat, ouverture compteur)

Retournez l’ensemble au Pôle Environnement de la Communauté de Communes.

****Un badge d’accès en déchetterie vous sera créé, disponible au service Administratif du Pôle Environnement de la com-com du lundi au vendredi 16h ou à la déchetterie le samedi.

Des bacs gris (OM) et jaunes (tri) vous seront attribués selon le nombre de personnes au foyer et selon les secteurs.

Vous pourrez venir les demander au service technique du Pôle Environnement » du lundi au vendredi. Pour tout renseignement, merci de contacter ce service au 02.35.29.65.85.

La facturation du service gestion des déchets est une redevance à payer annuellement le 30 juin, au prorata des mois passés. Cela ne figure donc pas sur votre taxe foncière. Vous pouvez demander à être prélevé automatiquement pour l’année suivante en 1 fois ou en 6 fois de mai à octobre.

1. **Vous quittez le territoire :**

Remplissez et signez le formulaire de déménagement des particuliers (disponible à la com-com, sur le site internet et la page facebook)

Joignez un justificatif de la date (état des lieux de sortie ou attestation de vente)

Retournez l’ensemble au Pôle Environnement de la Communauté de Communes avec le badge « Déchetterie ».

Vous devez rendre les bacs à la com-com. Exception : si vos remplaçants arrivent aussitôt, vous pouvez leur laisser les bacs sur place, en le signalant à la com-com. Pour plus de renseignements, contactez le service technique du Pôle Environnement au 02.35.29.65.85.

L’arrêt de la facturation se fait uniquement au retour de l’ensemble des éléments ci-dessus (formulaire, justificatif, badge et bacs).

1. **Vous déménagez dans le canton :**

Remplissez et signez le formulaire de déménagement des particuliers (disponible à la com-com, sur le site internet et la page facebook)

Joignez un justificatif de la date (état des lieux de sortie ou attestation de vente)

Retournez l’ensemble au Pôle Environnement de la Communauté de Communes.

Gardez votre badge.

Concernant les bacs : Selon les cas, Vous pouvez conserver vos bacs ou les laisser sur place pour vos remplaçants ou les rendre à la com-com.

MAIS il faut impérativement prévenir la com-com de votre choix. Pour plus de renseignement, contactez le service technique du Pôle Environnement au 02.35.29.65.85.